

Depuis la rentrée 2016/2017 le CDEA (Cœur d'Essonne Agglomération) a décidé de prendre en charge les 12,00€ de frais de dossier uniquement pour les élèves résidant sur son territoire.

Voici la liste des communes concernés :

- ARPAJON
- AVRAINVILLE
- BRETIGNY SUR ORGE
- EGLY
- FLEURY MEROGIS
- LA NORVILLE
- LE PLESSIS PATE
- LEUVILLE SUR ORGE
- LONGPONT SUR ORGE
- OLLAINVILLE
- MORSANG SUR ORGE
- ST GERMAIN LES ARPAJON
- ST MICHEL SUR ORGE
- STE GENEVIEVE DES BOIS
- VILLEMOSON
- VILLIERS SUR ORGE

<u>COLLEGE</u>	<u>LYCEE ET PRIMAIRE</u>	
128.00€	Section 2	176.30€ (Soit 2 chèques de 88.15€)
(Soit 2 chèques de 64.00€)	Section 3	238.80€ (Soit 2 chèques de 119.40€)
	Section 4	308.50€ (Soit 2 chèques de 154.25€)

Si votre commune ne fait pas partie de la liste ci-dessus, merci de vous référer à la case « Sans frais de dossier pris en charge ».

COLLEGE :

<u>Sans frais de dossier pris en charge</u>
140.00 €
(Soit 2 chèques de 70.00€)

LYCEE ET PRIMAIRE :

	<u>Sans frais de dossier pris en charge</u>
Section2	188.30 € (Soit 2 chèques de 94.15€)
Section3	250.80€ (Soit 2 chèques de 125.40€)
Section4	320.50 € (Soit 2 chèques de 160.25€)